



## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

Convocation : 28 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gouzeaucourt, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11                      Nombre de Conseillers Absents : 2 (+ 3 pouvoirs)

**Etaient présents** : M. Jacques RICHARD - Mme Annie BERTRAND - M. René OLIVIER –  
Mme Marie-Françoise CHOQUET – Mme Martine QUATRELIVRE – M. Hervé DECAMPS -  
M. Eric MUNCHOW - M. Bruno MONVOISIN - M. Philippe PAMELLE -  
M. Lucien DEFAWE – Mme Brigitte DELOBEL

**Absents excusés** : Mme Delphine LEFEBVRE, qui donne pouvoir à M. Lucien DEFAWE  
M. Arsène SAVARY, qui donne pouvoir à Mme Martine QUATRELIVRE

**Absents** : Mme Karine BILBAUT – Mme Aline DOS SANTOS

Le Conseil choisit pour secrétaire Monsieur Philippe PAMELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Patrick DEROCH a démissionné du CCAS, il représentait les professions médicales et paramédicales. Il sera nécessaire de le remplacer par une personne qui représente les mêmes professions.

### **I – JURY CRIMINEL, FORMATION DE LA LISTE POUR 2019**

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort sur la liste électorale de 3 jurés, soit :

N° 764 Monsieur MAJESKI David  
N° 144 Mademoiselle BROYON Océane  
N° 702 Mademoiselle LENGLET Emilie

### **II – VOTE DES SUBVENTIONS**

Le Comité d'Animation	1 300 €
Association Sportive de Gouzeaucourt	2 000 €
La Palette Gouzeaucourtoise	200 €
Société de Chasse Gouzeaucourt	150 €
Foyer Coopératif Collège Pharamond SAVARY	150 €
Club du temps libre	320 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	290 €
Association des Anciens Combattants	315 €
Secours Catholique	300 €
Amicale des Boulistes	125 €
Associations Parents Elèves Ecole Publique	400 €
Agence d'Information sur le Logement ADIL	257 €
Association ACTION	282.60 €
Chambre Métiers Nord Apprentissage 40 € x 4 apprentis	160 €
Ass. Parents Elèves Sacré-Coeur	200 €

Don du sang – amicale des donateurs	100 €
Energym adultes et enfants	500 €
Energym Licences Gouzeaucourt	705.20 €
Les scènes du Haut Escaut	640.40 €
ADMR	2081.30 €
Téléthon (si réalisé à Gouzeaucourt)	130 €
CLIC Relais Autonomie	314.20 €
Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale	336.21 €

Le VOLLEY Club du Haut Escaut : 100 € + 10% de la cotisation annuelle des adhérents de Gouzeaucourt. (5 personnes x 35€ x 10 € = 17.50 €) soit subvention de 117.50 €

JUDO CAMBRAI CAMBRESIS : 100 € + 10 % de la cotisation annuelle des adhérents de Gouzeaucourt. (23 personnes ; 10 personnes x 37 € x 10% = 37€ et 13 personnes x 30€ x 10% = 39€ 37€+39€ = 76 €) soit subvention de 176 €

### **III – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE**

#### **ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'unanimité à la réalisation de travaux d'accessibilité de la voirie aux personnes en situation de handicap, une subvention dans le cadre des amendes de police est sollicitée.

Les accès aux écoles rue du stade et rue de Metz-en Couture, à la salle paroissiale ainsi que des passages piétons ne sont pas conformes et n'assurent pas la sécurité. Ces travaux s'inscrivent dans notre calendrier AD'AP.

Le devis de l'entreprise EIFFAGE d'ESCAUDOEUVRES (59) s'élève à 41 860.00 € HT et 50 232.00 € TTC.

Le financement de cette opération sera : la subvention DETR, et l'autofinancement communal.

L'inscription de cette opération sera sur le budget primitif 2018, section d'investissement.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX ACCESSIBILITE RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES DANS LE CADRE DU FSIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention, dans le cadre du FSIL, pour les travaux de mise en accessibilité et restructuration de la salle des fêtes.

Le devis présenté par N.J.C. ECONOMIE à 62118 BIACHES ST VAAST s'élève à 431 633 € HT et de 517 959.60 € TTC.

Le montant estimé des honoraires et frais est de 55 068.30 € HT et de 66 081.96 € TTC.

Le montant estimé des diagnostics est de 4 000 € HT et 4 800 € TTC

Soit au total : 490 701.30 € HT et 588 841.56 € TTC

Une consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée.

Les fonds seront prévus au budget.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les démarches et signer toutes pièces.

#### **IV – DIVISION PARCELLAIRE, 81 RUELLE NOTRE DAME, PROPRIETE DU CCAS**

#### **DELIBERATION DU CCAS, VENTE DE LA PROPRIETE 81, RUELLE NOTRE DAME A MONSIEUR DEPOMMIER REMI ET MADAME GUILLUY CINDY ET MONSIEUR ET MADAME PETIT STEPHANE ET SANDRINE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le CCAS de Gouzeaucourt a délibéré lors de sa réunion le 4 juin 2018 à 18 heures pour la vente de la propriété 81, ruelle Notre Dame à Gouzeaucourt, comme suit :

#### **« Cette délibération annule et remplace la délibération du 16 octobre 2017**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que Monsieur DEPOMMIER Rémi et Madame GUILLUY Cindy, domiciliés 118 rue Louis Pasteur à Gouzeaucourt, et Monsieur et Madame PETIT Stéphane et Sandrine, 7 ruelle Notre-Dame à Gouzeaucourt demandent d'acheter chacun une partie de la propriété 81 ruelle Notre-Dame.

Une division parcellaire est nécessaire, le cabinet CARON-BRIFFAUT a été contacté, le coût estimatif est de 1 956.00 € TTC, qui s'ajoutent au prix de vente de 14 000 € (soit un total de 15 956 €, plus tous les frais à charge des acquéreurs).

Un prorata sera calculé pour chaque acquéreur en fonction de la surface.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative émet un avis favorable à l'unanimité, avec les conditions que ce terrain est vendu en l'état, la maison ne doit pas être utilisée ni louée, cette maison est à détruire par l'acheteur.

La division parcellaire sera payée par le CCAS, ces frais seront supportés par les acquéreurs.

Ces conditions seront précisées dans l'acte notarié.

L'étude de Maître Jean-Christophe MENNECIER, Notaire à Gouzeaucourt est chargée de ce dossier.

Monsieur le Président est autorisé à effectuer les démarches et à signer toutes pièces et actes. »

Pour information, actuellement, Monsieur et Madame PETIT feraient du jardin.

Monsieur DEPOMMIER et Madame GUILLUY envisageraient un projet à définir dans l'avenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

#### **V – CONTRAT AIDE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un contrat PEC n'a pas été accordé fin mai 2018.

Afin d'assurer les services aux écoles, il est nécessaire de faire un contrat saisonnier avec Madame DUBREU Yolande .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à faire les contrats saisonniers nécessaires au fonctionnement des services. (Ecole, cantine et service aux enfants, Mairie, Bibliothèque, Entretien des locaux, Services techniques et espaces verts)

Un aménagement des horaires de mise à disposition du personnel sera établi à la rentrée et refacturé aux communes de Gonnellieu et Villers-Plouich au prorata du nombre d'élèves dans le cadre de la Convention avec le département.

#### **VI – CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

Ce sujet sera vu lors d'une réunion ultérieure, cette médiation est expérimentale.

## **VII – INFORMATION REFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE**

Monsieur le Maire lit le courrier du 5 avril 2018 de Monsieur Guy BRICOUT, Député du Nord, qui remercie le Conseil Municipal d'avoir pris, lors de la réunion du 18 décembre 2017, la motion relative à la réforme de la carte judiciaire.

Monsieur Guy BRICOUT nous informe qu'afm d'appuyer la démarche et d'amener la preuve de l'unité, il transmettra à Madame Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, l'ensemble des délibérations prises dans le Cambrésis.

## **VIII – VIREMENTS DE CREDITS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable aux décisions modificatives qui sont nécessaires entre chapitres et articles.

## **IX – FEU D'ARTIFICE**

Monsieur le Maire et Monsieur René OLIVIER exposent au Conseil Municipal que compte-tenu de la réglementation (contraintes liées aux normes, conformité des produits, protocole de tir, sécurité etc..) et la charge (de l'ordre de 2300 € TTC) trop importante financière, il est difficile d'organiser un feu d'artifice. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas réaliser le feu d'artifice.

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

### **LIVRES BIBLIOTHEQUE HORS D'USAGE**

Le conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour la « mise au pilon » de livres de la bibliothèque. Ceux -ci seront donnés à des œuvres sociales, pour des pays en voie de développement.

### **REMERCIEMENTS**

Les enfants et petits-enfants de Madame Marie-Louise HUBLART donnent leurs remerciements pour le prêt d'une salle lors du décès de leur maman.

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ENSEMBLE SAINT-LUC DE CAMBRAI**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis défavorable, une aide est versée aux établissements scolaires situés sur le territoire de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 21 h 30.

Le Maire,

M. RICHARD Jacques

Le Secrétaire,

M. PAMELLE Philippe

Mme BERTRAND Annie

M. OLIVIER René

M. DEFAWE Lucien

M. Hervé DECAMPS

Mme CHOQUET Marie-Françoise

M. MUNCHOW Eric

Mme QUATRELIVRE Martine

Mme DELOBEL Brigitte

M. Bruno MONVOISIN

Mme LEFEBVRE Delphine qui donne pouvoir à M. DEFAWE Lucien

M. SAVARY Arsène qui donne pouvoir à Mme QUATRELIVRE Martine